

Le 19 février 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à 18 h 30, en Mairie, Salle des Commission, sur convocation adressée à tous ses administrateurs le 04 février 2025, par Monsieur Pierrick DUCIMETIERE, Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en exercice.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024 ;
2. Débat d'orientations budgétaires 2025 ;
3. Informations diverses.

Membres du Conseil d'Administration :

Présents : Pierrick DUCIMETIERE Président ;

Sandrine BUISSON – Sylvie CHARNAUD – Virginie DANG VAN SUNG – Marie FISCHER – Saïda HADDOUR – Marc LOCATELLI – Laurence POTIER-GABRION ;
Alain COSTA – Bénédicte ESPINASSE – Jacqueline ODOIX – Claire POULIN – Lucienne THABUIS – Antipas TOUATAM.

Excusé avec procuration : Claude THABUIS (procuration à Sandrine BUISSON).

Excusés : Cyril KERGADALLAN, Stéphane DEVILLE-CAVELLIN.

Membres en exercice : dix-sept / **Membres votants :** quinze

..*

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DÉCEMBRE 2024

Intervention de Mme Marie FISCHER qui regrette le manque de clarté et d'informations sur la délibération concernant la délégation du portage des repas à domicile prise au Conseil d'Administration du 11 décembre 2024.

Ne suscitant aucune autre remarque particulière, le procès-verbal des délibérations du Conseil d'administration du 11 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'appliquant aux collectivités ayant adopté le référentiel budgétaire et comptable M57, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat, dont il est pris acte dans une délibération spécifique.

Il est donc proposé au Conseil d'administration de débattre sur les orientations budgétaires 2025 au vu du rapport joint.

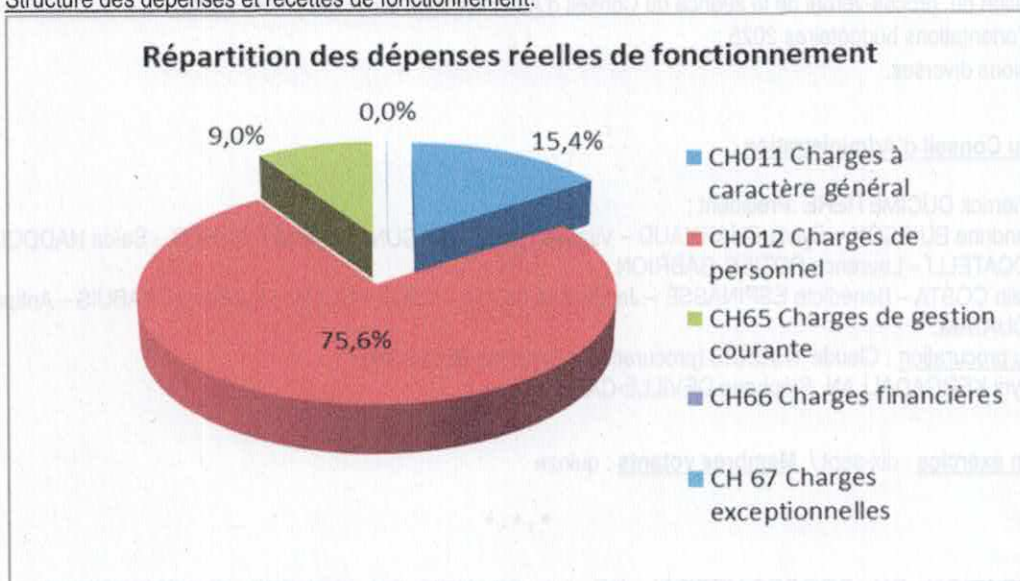
Après avoir obtenu toutes précisions utiles, et en avoir débattu, le Conseil d'administration :

- **PREND** acte du débat d'orientation budgétaire au titre de l'exercice 2025

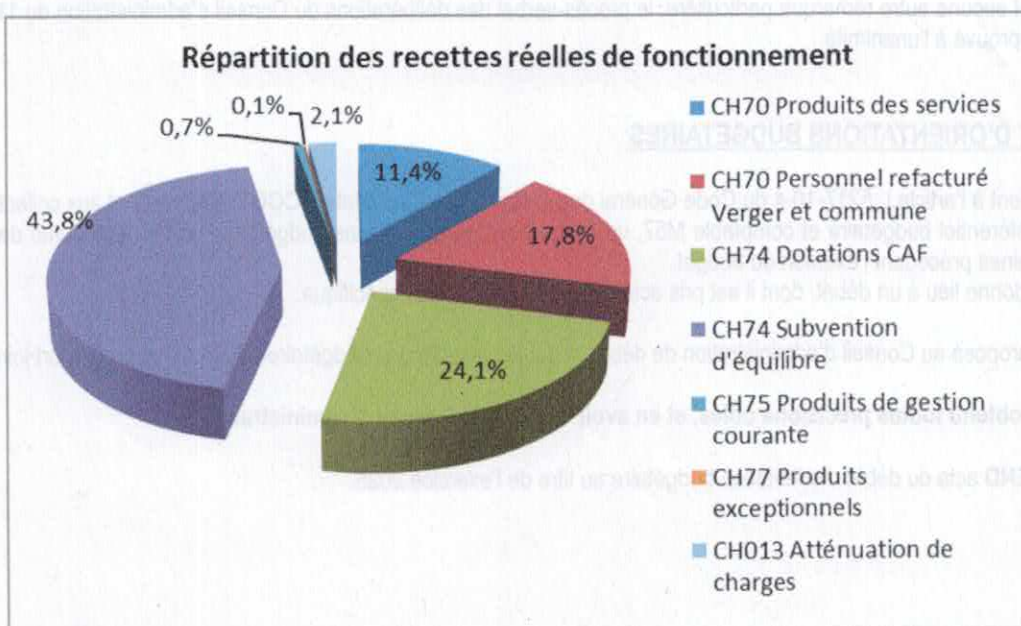
Rapport d'orientations budgétaires 2025 du C.C.A.S

Section de fonctionnement

Structure des dépenses et recettes de fonctionnement:

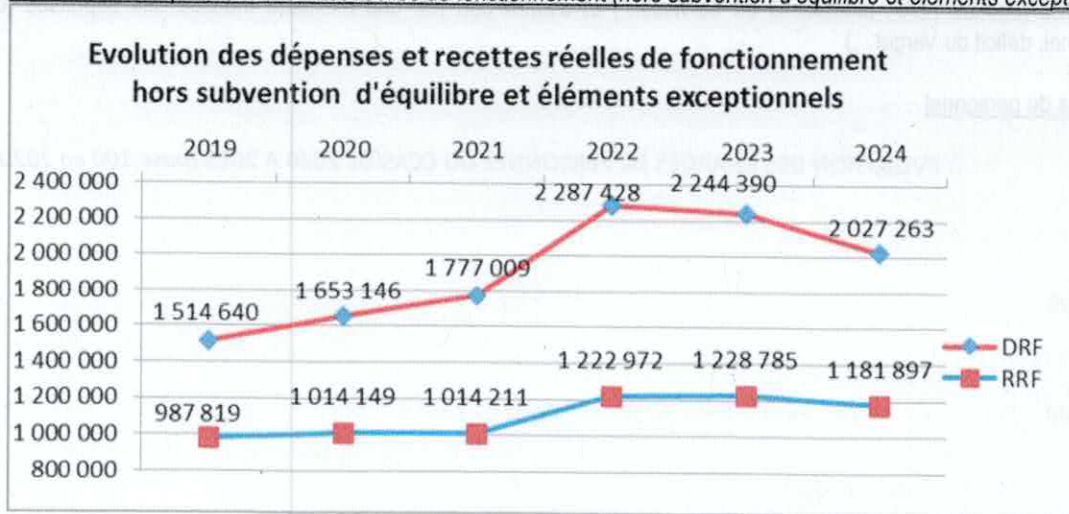


Les dépenses de fonctionnement du CCAS se caractérisent par leur extrême rigidité. Le taux de rigidité des dépenses est de 81% (CH012+CH65+CH66/RRF), le seuil est fixé à 55%, au-delà duquel on considère que les dépenses sont difficilement compressibles. En effet, les dépenses de fonctionnement sont composées à 76% de charges de personnel et 9% de charges de gestion courante. Parmi les dépenses dites compressibles sur le CH011 charges à caractère général, nombreuses le sont difficilement (chauffage, loyers, assurances, contrats de maintenance...)



Les recettes de fonctionnement du CCAS proviennent pour 11% de ressources propres à travers les produits des services (crèches, portage de repas) et pour 18% de la refacturation de personnel au budget annexe du Verger. Les dotations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) représentent 24% des recettes et la subvention d'équilibre versée par la commune 44%. Les tarifs étant encadrés les marges d'évolution sont limitées.

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre et éléments exceptionnels) :

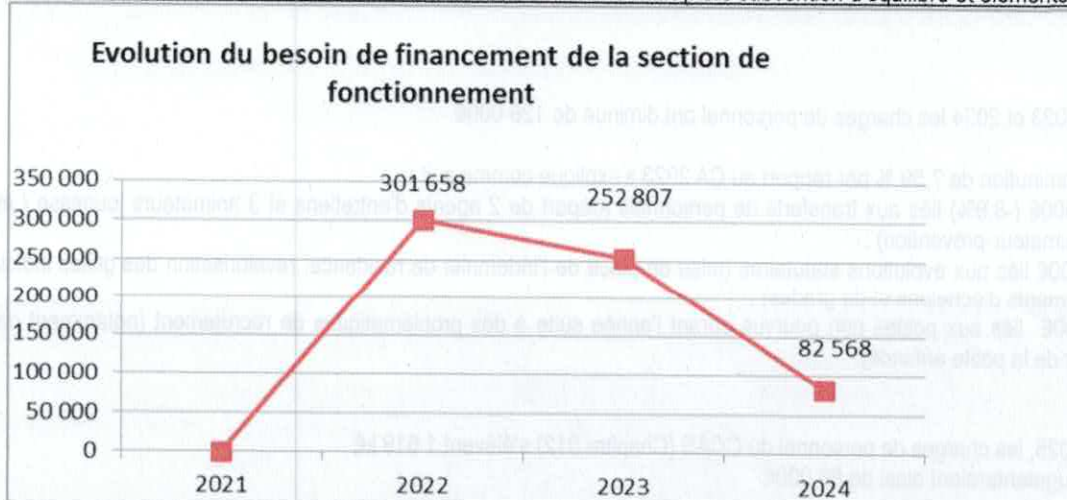


Les recettes réelles de fonctionnement, hors subvention de la commune, sont stables jusqu'en 2021, autour de 1M€. Elles connaissent à partir de 2022 une progression à 1.2M€, du fait de meilleures recettes en provenance de la CAF et de plus de frais de personnel refacturés à la résidence du Verger et à la commune. En 2024 elles sont quasi stables si l'on considère le transfert du service jeunesse sur le budget de la commune

Les dépenses réelles de fonctionnement, hors dépenses exceptionnelles, si elles ont été relativement stables jusqu'en 2019, autour de 1.5M€, ont connu jusqu'en 2022 une hausse de 48% liée à l'augmentation des charges de personnel et au déficit financier de la résidence le Verger. Elles sont stabilisées en 2023 et décroissent en 2024.

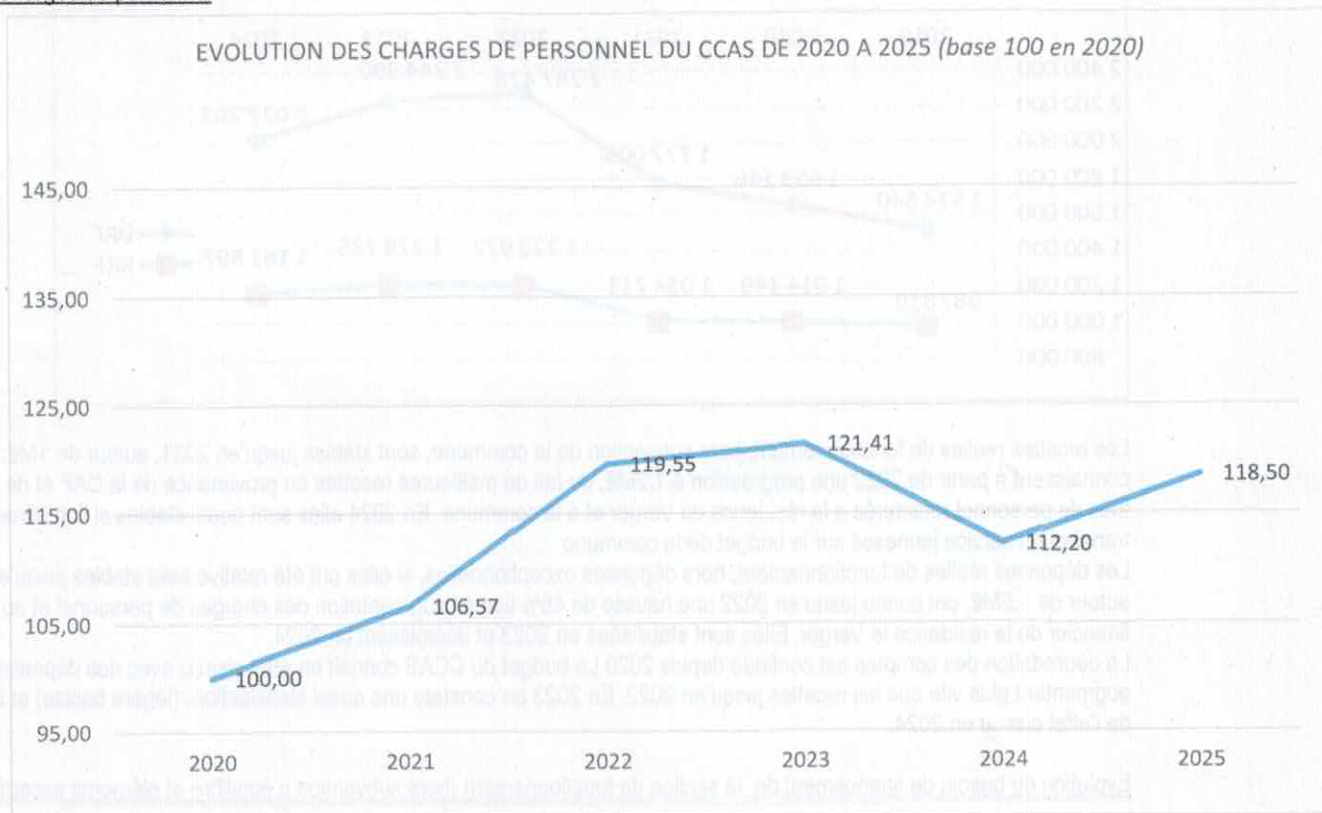
La dégradation des comptes est continue depuis 2020 Le budget du CCAS connaît un effet ciseau avec des dépenses qui augmentent plus vite que les recettes jusqu'en 2022. En 2023 on constate une quasi stabilisation. (légère baisse) et une sortie de l'effet ciseau en 2024.

Evolution du besoin de financement de la section de fonctionnement (hors subvention d'équilibre et éléments exceptionnels) :



De fait, il faut 301 k€ de plus en 2022 par rapport à 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section de fonctionnement. Ce besoin de financement a été couvert d'une part par une forte augmentation de la subvention communale et d'autre part par une ponction sur l'excédent antérieur reporté. A partir de 2023 et surtout en 2024 la situation s'améliore du fait d'une part de meilleures recettes (CAF, prestations de services...) et d'autre part par une meilleure maîtrise des dépenses (charges de personnel, déficit du Verger...)

Charges de personnel



Entre 2023 et 2024 les charges de personnel ont diminué de 126 000€.

Cette diminution de 7,59 % par rapport au CA 2023 s'explique comme suit :

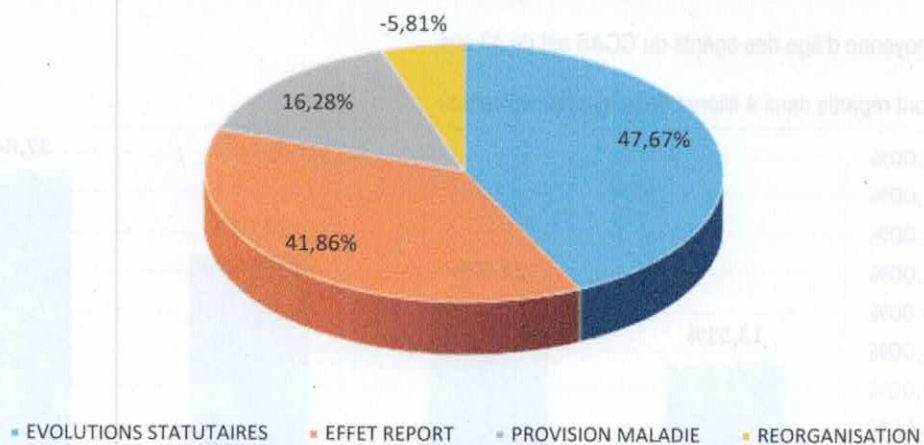
- 148 000€ (-8,9%) liés aux transferts de personnels (départ de 2 agents d'entretiens et 3 animateurs jeunesse / arrivée d'un animateur-prévention) ;
- + 51 000€ liés aux évolutions statutaires (mise en place de l'indemnité de résidence, revalorisation des grilles indiciaires, avancements d'échelons et de grades) ;
- 29 000€ liés aux postes non pourvus durant l'année suite à des problématiques de recrutement (notamment dans le secteur de la petite enfance).

Pour 2025, les charges de personnel du CCAS (Chapitre 012) s'élèvent 1 619 k€. Elles augmenteraient ainsi de 86 000€

Cette augmentation de 5,61% par rapport au CA 2024 s'explique comme suit :

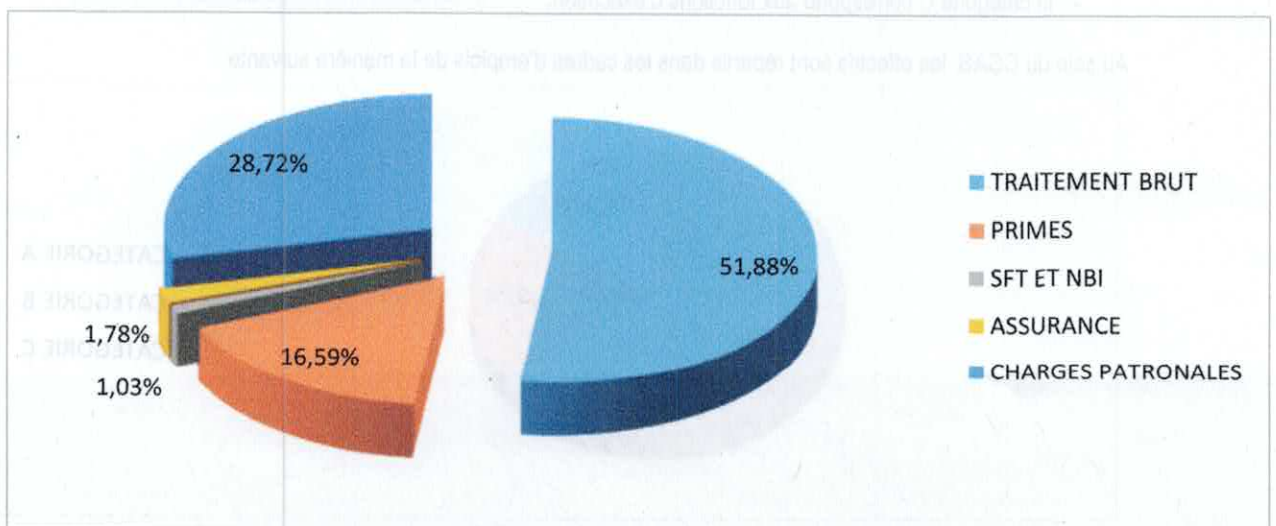
- + 41 000€ (+2,6%) liés aux évolutions statutaires (avancements d'échelons et de grades, majoration indiciaire, augmentation des charges patronales)
- + 36 000€ (+2,4%) d'effet report relatif à des postes non pourvus en 2024 qui ont pu l'être en 2025 (profils qualifiés dans le secteur de la Petite Enfance) ;
- + 14 000€ (+0,9%) liés à des remplacements d'absences longues durées ;
- 5 000€ (-0,3%) liés aux rationalisations et différentes réorganisations.

Répartition des évolutions budgétaires 2025



La masse salariale du CCAS est répartie de la manière ci-après :

- la rémunération brute versée aux agents s'élève à 1 125 000€.
les rémunérations sont composées comme suit : 75% de traitement de base + 24% de primes + 1% de supplément familial et NBI
- les charges patronales s'élèvent à 465 000€
- l'assurance statutaire s'élève à 29 000€



Le budget du personnel comportent les dépenses liées à de l'action sociale ci-après :

- 2 800€ par an de participation à la protection sociale mise en place en 2019 (complémentaire et prévoyance santé)
- 2 700€ par an de participation aux titres restaurant mis en place en 2022
- 1 800€ de participation aux frais de déplacement (prime de transfert, forfait mobilité durable)

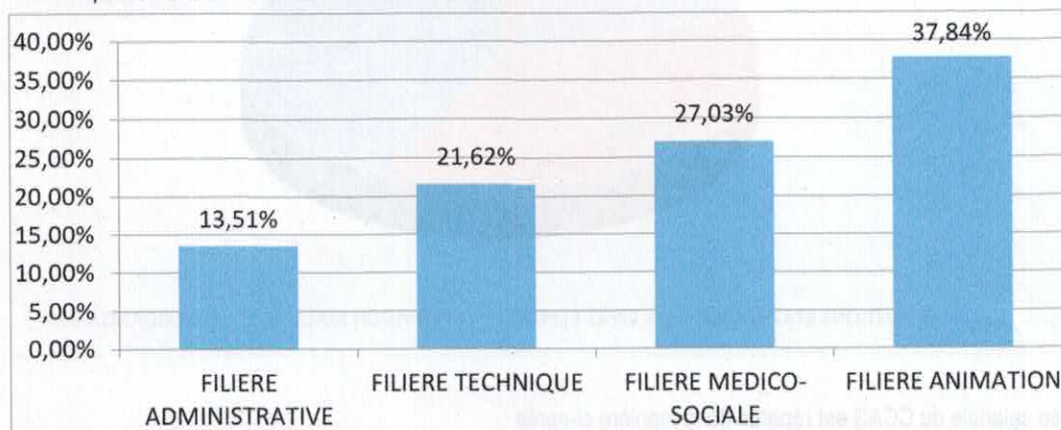
Le CCAS compte 37 agents en activité, lesquels représentent 33.37 équivalents temps plein (ETP). Le CCAS compte également 5 agents en position de disponibilité.

Les 37 agents du CCAS se répartissent comme suit :

- 86% de femmes et 14% d'hommes
- 51% de fonctionnaires et 49% de contractuels

La moyenne d'âge des agents du CCAS est de 43 ans.

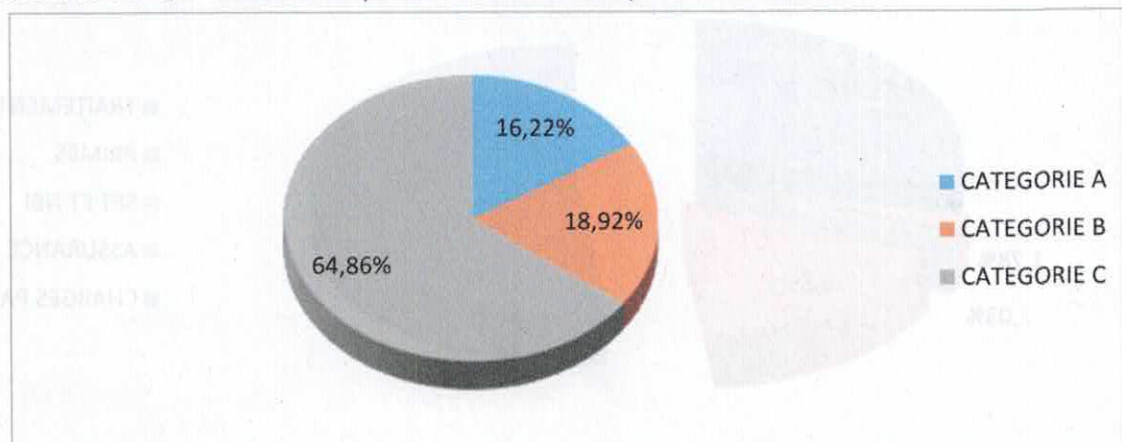
Ils sont répartis dans 4 filières de la manière suivante :



Les effectifs sont répartis en 3 catégories :

- la catégorie A correspond aux fonctions de conception et de direction (> BAC+3),
- la catégorie B correspond aux fonctions d'application (BAC à BAC +2),
- la catégorie C correspond aux fonctions d'exécution.

Au sein du CCAS, les effectifs sont répartis dans les cadres d'emplois de la manière suivante :



CCAS Prévision de compte administratif 2024

CCAS - Compte administratif 2024		
	Prévu	Réalisé
O11 Charges à caractère général	357 360,00	312 292,38
O12 Charges de personnel	1 619 000,00	1 532 950,50
65 Charges de gestion courante	281 857,00	182 010,83
66 Charges financières	2 000,00	8,90
67 Charges exceptionnelles	3 000,00	1 052,77
68 Dotations aux provisions		
O42 Opérations d'ordre	11 000,00	12 833,62
O23 virement à la section d'investissement		
Tot Dépenses de Fonctionnement	2 274 217,00	2 041 149,00
O13 Attenuations de charges	50 000,00	44 816,30
70 Produits des services	630 840,00	614 791,90
74 Dotations et subventions	1 350 771,08	1 431 862,58
75 Produits de gestion courante	12 200,00	13 696,99
77 Produits exceptionnels		1 603,47
O42 Opérations d'ordre	2 530,00	2 529,87
OO2 Excédent antérieur reporté	227 875,92	227 875,92
Tot Recettes de Fonctionnement	2 274 217,00	2 337 177,03
Résultat exercice		68 152,11
Résultat clôture	0,00	296 028,03
	Prévu	Réalisé
16 Remboursement emprunts		
21 Immobilisations corporelles	35 282,02	8 798,29
O40 Opérations d'ordre	2 530,00	2 529,87
Tot Dépenses d'Investissement	37 812,02	11 328,16
OO1 Solde d'exécution	19 956,02	19 956,02
10 Dotations et réserves	6 856,00	3 105,94
13 Subventions		1 238,00
O24 Produits de cession		
O40 Opérations d'ordre	11 000,00	12 833,62
O21 virement de la section de fonctionnement		
Tot Recettes d'Investissement	37 812,02	37 133,58
Solde exécution exercice		5 849,40
Solde exécution	0,00	25 805,42
Excédent section d'investissement		25 805,42
Résultat disponible pour le budget		296 028,03

Le résultat de clôture devrait s'établir à 296k€, avec un résultat sur l'exercice de 68k€ (résultat de l'exercice 2024).
Concernant la section d'investissement, elle dégage un solde excédentaire de l'ordre de 26k€.

Prévision budget primitif 2025

Le budget étant en cours d'arbitrage, les chiffres annoncés reflètent une tendance mais ont un caractère provisoire et sont susceptibles d'évoluer.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

		CA 2024	Perspective 2025	Ecart perspective 25 CA24	Soit
70	Produits du domaine et ventes diverses	614 791,90	627 488,00	12 696,10	2,1%
74	Dotations, subventions et participations	508 591,50	392 615,00	-115 976,50	-22,8%
75	Autres produits de gestion courante	936 968,07	903 996,97	-32 971,10	-3,5%
77	Produits spécifiques	1 603,47	0,00	-1 603,47	-100,0%
013	Atténuations de charges	44 816,30	45 000,00	183,70	0,4%
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	2 529,87	2 840,00	310,13	12,3%
002	Excédent de fonctionnement reporté	227 875,92	296 028,03	68 152,11	29,9%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 337 177,03	2 267 968,00	-69 209,03	-3,0%
011	Charges à caractère général	312 292,38	374 229,00	61 936,62	19,8%
60	Achats	180 703,68	193 768,00	13 064,32	7,2%
61	Services extérieurs	62 862,12	67 871,00	5 008,88	8,0%
62	Autres services extérieurs	68 352,77	112 140,00	43 787,23	64,1%
63	Impôts et taxes	373,81	450,00	76,19	20,4%
012	Charges de personnel	1 532 950,50	1 619 000,00	86 049,50	5,6%
65	Autres charges de gestion courante	182 010,83	253 239,00	71 228,17	39,1%
66	Charges financières	8,90	1 000,00	991,10	
67	Charges spécifiques	1 052,77	2 000,00	947,23	90,0%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	12 833,62	18 000,00	5 166,38	40,3%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 041 149,00	2 267 468,00	226 319,00	11,1%

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

		Perspective 2025		
		RAR 2025 Solde-Réserves	Nouvelles demandes	Total du budget
001	Solde d'exécution antérieur reporté	25 805,42	0,00	25 805,42
10	Dotations et réserves	0,00	1 425,00	1 425,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	18 000,00	18 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		25 805,42	19 425,00	45 230,42
21	Immobilisations corporelles	0,00	42 390,42	42 390,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	2 840,00	2 840,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	45 230,42	45 230,42

BP 2025 recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2025 seraient de 1 969 k€.

Les recettes 2025 comportent la reprise anticipée du résultat pour 296 k€. Les prestations de service sont attendues à 627 k€, dont 256 k€ de recettes crèches, portage des repas et 371 k€ pour les refacturations de personnel au budget annexe Résidence les Rocailles du Verger. Le montant des subventions et dotations est chiffré à 392k€ et une subvention d'équilibre provisoire de 890 k€.

Le niveau de subvention d'équilibre diminue légèrement par rapport à l'historique en raison de deux facteurs :

D'une part, les dépenses sont maîtrisées : stabilisation des charges de personnel, baisse du déficit du Verger....

D'autre part, des recettes équilibrées (légère progression) et une bonne année 2024 qui permet une reprise de résultat en hausse.

Le tableau ci-dessous illustre ces deux phénomènes en présentant l'évolution du reste à charge pour le CCAS en matière de frais de personnel depuis 2018.

En K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel (CH012)	1 216	1 241	1 420	1 456	1 633	1 659	1 533	1 619
Refacturation à la résidence le Verger	-290	-294	-291	-326	-451	-390	-374	-371
subvention d'équilibre à la résidence le Verger					300	210	163	211
dépenses de personnel restant à charge du CCAS	926	947	1 129	1 130	1 482	1 479	1 322	1 459
% évolution		2%	22%	22%	60%	60%	43%	58%

* en 2022 sur les frais de personnel refacturés 50 k€ concernent la commune et pour 2023 49k€

Les dépenses réelles de fonctionnement du BP 2025 seraient de 2 250 k€.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) sont budgétées pour 374k€ en hausse de 62k€ par rapport au CA 2024. La moitié de cette somme constitue la marge de crédits généralement non consommés entre BP et CA, soit environ 6-8% qu'il est pourtant nécessaire de prévoir et pour le reste il s'agit des frais d'externalisation de la livraison des repas portés aux personnes âgées (33k€).

Pour 2024, les charges de personnel du CCAS (Chapitre 012) s'élèvent 1 619K€. Elles augmenteraient ainsi de 86 000€

Cette augmentation de 5,61% par rapport au CA 2024 s'explique comme suit :

- + 41 000€ (+2,6%) liés aux évolutions statutaires (avancements d'échelons et de grades, majoration indiciaire, augmentation des charges patronales)
- + 36 000€ (+2,4%) d'effet report relatif à des postes non pourvus en 2024 qui ont pu l'être en 2025 (profils qualifiés dans le secteur de la Petite Enfance) ;
- + 14 000€ (+0,9%) liés à des remplacements d'absences longues durées ;
- 5 000€ (-0,3%) liés aux rationalisations et différentes réorganisations.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) sont évaluées à 253 k€ en hausse de 71 k€ par rapport au CA 2024, principalement en raison du niveau de la subvention d'équilibre à la résidence du Verger avant reprise du résultat et du faible taux de consommation en 2024 de l'enveloppe consacrée aux subventions. Les intérêts de la dette (chapitre 66) inscrits pour 1 k€ correspondent à l'utilisation éventuelle de la ligne de trésorerie souscrite

La section d'investissement étant excédentaire, il n'est pas nécessaire de générer un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (CH023/CH021).

BP 2025 recettes et dépenses d'investissement :

Il ressort que la section d'investissement compte tenu notamment de l'excédent disponible au 31/12/2024 de 26 k€, du remboursement du FCTVA et des amortissements, dégage un disponible pour l'investissement en 2025 de 42 k€.

A ce stade budgétaire diverses demandes d'investissement ont été formulées par les services. Notamment du matériel et du mobilier en renouvellement pour le secteur de la petite enfance pour 8 k€. Ces demandes budgétaires feront l'objet d'un arbitrage et le solde disponible constituera une réserve.

En-cours de dette au 1^{er} janvier :

Le dernier emprunt contracté en 2014 a été totalement remboursé à fin 2023. Le CCAS n'a plus d'emprunt en-cours et n'envisage pas d'emprunter en 2025.

Intervention de Mme Marie FISCHER qui demande la raison de l'évolution du nombre d'agents ETP passant de 35 à 37 sur 2024.

Réponse : des postes sur la petite enfance étaient non-pourvus et un agent était en arrêt maladie depuis longtemps.

Intervention de M. Antipas TOUATAM qui demande qui sont les agents de la filière animation ?

Réponse : 2 agents d'animation à la résidence autonomie Les Rocailles du Verger et 2 agents au CCAS (développement social et médiation).

Intervention de Mme Bénédicte ESPINASSE qui souhaite connaître les conditions pour bénéficier d'un studio à la résidence autonomie en tant que « jeunes Actifs ».

Réponse : ce sont des jeunes qui sont soit en contrat d'alternance soit étudiant. Le loyer est fixé à 400 € par mois charges comprises et un investissement personnel est demandé à ces jeunes (par exemple un jeune a proposé de donner des cours d'anglais aux résidents).

Intervention de Mme Marie FISCHER : le thème de la maîtrise des dépenses est largement abordé, ce qui est positif mais elle regrette le peu de vision de la politique sociale, quelles sont les besoins ? Les priorités ? Quel est le bilan du développement social ?

Réponse : il faudrait envisager la présence des responsables de service pour venir présenter leurs actions lors de prochains Conseil d'administration.

3- INFORMATIONS DIVERSES

→ 1^{er} étage du bâtiment situé 70 avenue Jean-Jaurès :

- Inauguration du local Service Jeunesse ce mercredi 19 février 2025,
- un local a été mis à disposition de l'association l'Age Heureux,
- permanences de la Mission Locale Jeune tous les mercredis après-midi.

→ Résidence Autonomie Les Rocailles du Verger :

Mme Sandrine BUISSON annonce la mise à disposition par Infocom d'un nouveau mini bus adapté PMR, l'ancien véhicule étant devenu trop vieillissant.

Mme Jacqueline ODOIX demande si ce véhicule pourra être prêté à l'association l'Age Heureux.

Réponse négative car, pour être assuré, le véhicule doit être conduit par un agent de la mairie/CCAS ou pour une action menée par la Mairie/CCAS uniquement.

→ Informations Croix-Rouge :

- Loto de la Croix-Rouge prévu le 15 mars à Rochexpo,
- 410 personnes ont bénéficié des Colis Croix-Rouge en janvier 2025,
- 3 nouvelles personnes ont été formées « chef de maraude »,

→ L'association l'Age Heureux souhaiterait la mise à disposition d'un local pour grand lors d'événements ponctuels tel que le loto.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHE-SUR-FORON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS du
CONSEIL D'ADMINISTRATION du 19 FÉVRIER 2025

Folio n°

→ Mme Cécile BOLZONI, directrice du CCAS, informe le Conseil d'Administration que le portage des repas effectué par l'ADMIR fonctionne très bien. Une publication sur les réseaux sociaux a été publiée afin de promouvoir ce service auprès des rochois.

→ M. le Maire informe le Conseil d'Administration que Mme Cécile BOLZONI quittera ses fonctions fin juin 2025. Un recrutement a été fait et une période de tuilage aura lieu avant son départ.

* . * . *

**La date de la prochaine réunion est fixée:
Mercredi 19 mars 2025 à 18 h 30**

* . * . *

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 h 30

**Le Président du CCAS,
Pierrick DUCIMETIERE**



* . * . *

RAPPEL DES DELIBERATIONS DU PRESENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Numéro délibération	Intitulé délibération	Décision
DCA2025-02-19/01	Débat d'Orientation Budgétaire 2025 CCAS	Pris acte

